



HAL
open science

Le miroir perse . Le régime achéménide dans la pensée politique grecque : entre fascination et répulsion

Emmanuèle Caire

► **To cite this version:**

Emmanuèle Caire. Le miroir perse . Le régime achéménide dans la pensée politique grecque : entre fascination et répulsion. *Pallas. Revue d'études antiques*, 2021, Le monde grec et l'Orient de 404 à 200 avant notre ère, Hors-série 2021, pp.49-69. hal-03704683

HAL Id: hal-03704683

<https://amu.hal.science/hal-03704683v1>

Submitted on 25 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le miroir perse.

Le régime achéménide dans la pensée politique grecque : entre fascination et répulsion

Emmanuèle CAIRE
Aix-Marseille Université

C'est généralement avec une grande méfiance, et souvent avec un profond sentiment de déception, que les historiens qui s'intéressent aux rapports entre le monde grec et l'Orient abordent les représentations du pouvoir achéménide à travers le corpus de textes du IV^e siècle relevant directement ou indirectement de la philosophie politique. Ils en tirent la constatation que ces textes ne nous apprennent pour ainsi dire rien sur les réalités perses et pas grand-chose sur le regard que les Grecs, ou même les Athéniens, pouvaient porter sur celles-ci¹. Ils n'y trouvent au mieux qu'une succession de *topoi*, mis en œuvre dans une forme et à des fins propres au contexte et à l'objectif particulier que se fixe chaque auteur². On ne saurait leur donner tort. Toutefois ces textes, si décevants du point de vue factuel, se révèlent beaucoup plus riches du point de vue de l'histoire des idées, quand il s'agit de se demander comment et pourquoi se sont formés ces *topoi* et d'examiner la place réservée au « régime des Perses » dans une théorie générale des *politeiai* au service d'une réflexion sur la nature du régime idéal. Cette place est loin d'être marginale, que ce soit par l'importance du paradigme qu'une telle réflexion a contribué à créer, ou surtout par l'influence que cette construction théorique a exercée sur l'historiographie ultérieure des rapports entre Grecs et Perses³.

1 Tuplin, 1996, partant du constat qu'Athènes doit beaucoup à la Perse et aux guerres médiques pour la construction de sa propre identité, pose la question en ces termes (p. 132)^o: « It is natural to investigate the impact of Persia in Athenian literature, to wonder what Athenians really knew about the enemy... » L'interrogation est encore plus nette quand il s'agit d'auteurs non-originaux d'Asie Mineure (p. 133): « In short, what knowledge was shown or assumed by authors working in historiographical, theatrical, rhetorical or philosophical genres, and how could they exploit this knowledge? » L'auteur parvient à la conclusion suivante (p. 177): « Most Athenians knew a few *clichés* about Persia. *Clichés* were all they needed, and cultural arrogance inclined them against searching for more out of mere curiosity. »

2 Lenfant, 2011, p. 19-20.

3 Briand, 1989, p. 33-47, Lenfant, 2015^o p. 278-280 pour le cas d'Isocrate.

De fait, l'intérêt porté à la « constitution⁴ » perse doit en quelque sorte être tenue pour constitutive de la réflexion grecque sur la nature des régimes, si l'on se souvient que c'est à Suse, après la mort de Cambyse et l'élimination du faux Smerdis, qu'Hérodote situe le fameux dialogue⁵ qui représente en quelque sorte le texte fondateur de la théorie des *politeiai*. Or ce texte instaure un double anachronisme : celui tout d'abord qui consiste à projeter sur le VI^e siècle finissant, en Perse, des catégories d'analyse relevant de la seconde moitié du V^e siècle et développées surtout dans un contexte athénien ; celui ensuite qui fige durablement l'image de la royauté perse dans l'analyse politique des siècles suivants. Ni la meilleure connaissance au IV^e siècle des *realia* perses de la part des Grecs continentaux en général et Athéniens en particulier, ni l'évolution du contexte militaire, commercial ou diplomatique dans lequel se sont développés les rapports entre Grecs et Perses dans cette même période n'ont véritablement eu d'influence sur cette grille d'analyse, sauf à la marge, par le choix des exemples convoqués ou par la variation des objectifs poursuivis⁶.

1. Le régime perse comme paradigme monarchique

Au centre de la matrice il y a cette équation : le régime perse est de type monarchique ; le principe monarchique s'incarne par excellence dans le régime perse. L'affirmation s'impose d'elle-même, déjà dans l'esprit du spectateur qui, au théâtre, a vu représenter les *Perses* d'Eschyle et en a gardé l'image du « Roi » (qu'il s'appelle Darius ou Xerxès et quelle que soit sa manière d'être roi), ou encore du lecteur d'Hérodote qui a retenu du « dialogue des conjurés » le fait que le régime monarchique, en Perse, résulte d'un choix volontaire et éclairé, longuement débattu et muri de la part de ceux-là mêmes qui l'exercent ou s'y trouvent soumis.

Il vaut sans doute la peine de rappeler quelques-uns des arguments utilisés dans ce débat à propos du régime monarchique qui fait, comme l'oligarchie et l'isonomie, l'objet d'un *agôn* rhétorique dans lequel Otanès soutient l'accusation et Darius la défense.

Selon Otanès, l'expérience du gouvernement de Cambyze puis du mage Smerdis suffit à discréditer la monarchie. De fait, ce n'est pas la personne du roi qui est en cause, mais la nature même de ce régime. En effet l'*hybris* apparaît comme une conséquence inévitable du gouvernement monarchique, qui n'est pas soumis à la reddition de comptes et où le souverain a la liberté de « faire ce qu'il veut ». Otanès pose en vérité générale que « le meilleur (*aristos*) de tous les hommes, une fois pourvu de cette autorité (*archè*) se trouverait placé hors de sa façon de penser habituelle », et qu'il en vient obligatoirement à la méchanceté (*kakotès*), aux actes d'un orgueil insensé (*atasthala*), à la violence et à la jalousie envers les meilleurs (*aristoi*).

4 La traduction usuelle de *politeia* par « constitution » peut être trompeuse en français, dans la mesure où la notion grecque dépasse largement la seule dimension des institutions. On lui préférera, chaque fois que cela est possible, la traduction par « régime ».

5 Hdt. III.80-83.

6 Voir, pour l'exemple de la manipulation des références aux faits historiques par Isocrate, Lenfant, 2015.

À cela Darius répond par une argumentation qui n'est pas une défense de la monarchie en général mais une reprise de l'hypothèse esquissée par Otanès, celle d'un monarque qui serait « le meilleur de tous les hommes ». Il commence ainsi :

Τριῶν γὰρ προκειμένων καὶ πάντων τῶ λόγῳ ἀρίστων ἐόντων, δήμου τε ἀρίστου καὶ ὀλιγαρχίης καὶ μουνάρχου, πολλῶ τοῦτο προέχειν λέγω. Ἀἰνδρὸς γὰρ ἐνὸς τοῦ ἀρίστου οὐδὲν ἄμεινον ἂν φανεῖν· γνώμη γὰρ τοιαύτη χρεώμενος ἐπιτροπεύει ἂν ἀμωμήτως τοῦ πλήθους... (Hdt. III.82).

« Des trois régimes qui nous sont proposés, et tous étant par hypothèse les meilleurs possible, démocratie la meilleure possible, oligarchie et monarque de même, j'affirme que le dernier régime l'emporte de beaucoup. Rien en effet ne saurait manifestement être préférable à un seul homme, s'il est le meilleur : mettant en œuvre un tel jugement il pourrait administrer le peuple en tuteur irréprochable... »

Dans ces chapitres d'Hérodote on relèvera d'abord la mouvance du vocabulaire⁷. Quand il s'agit d'évoquer le régime monarchique, il est tantôt question de monarchie (*mounarchiè*) ou de monarque (*mounarchos*) dans les plaidoyers d'Otanès et de Darius lui-même – qui glose à plusieurs reprises ce dernier mot par l'expression « un seul homme » (εἷς ἀνὴρ) –, tantôt de tyrannie (*tyrannis*) ou de tyran (*tyrannos*) dans les discours des adversaires de ce régime, tantôt enfin de royauté (*basilèiè*) ou de roi (*basileus*), quand Hérodote reprend le cours de la narration et expose comment triomphe en fin de compte l'avis de Darius.

Par ailleurs, en dépit de la localisation de cette scène, la réalité perse paraît bien absente du contenu du discours, sinon à travers les noms des trois interlocuteurs (dont le futur roi Darius) et l'évocation de ses prédécesseurs, Cambyze et Smerdis. Au contraire, le rapprochement avec la tyrannie, explicite chez Otanès qui poursuit son attaque en insistant sur le comportement démagogique du tyran, implicite chez Darius qui évoque la série des changements de régime (*metabolai politeias*) au terme duquel un homme, se faisant le protecteur du peuple met fin à la *stasis* et est proclamé monarque par le peuple qui l'admire, renvoie à une réalité très grecque en dépit d'une allusion rapide à Cyrus « libérateur » des Perses⁸.

Dans le texte d'Hérodote tout est déjà dit, ou presque, de la manière dont les théoriciens politiques du IV^e siècle vont continuer à percevoir et analyser le régime perse.

Tout d'abord la royauté achéménide s'identifie avec le régime monarchique par excellence, pour le meilleur ou pour le pire, ce qui permet en fait de reprendre et de développer soit les arguments d'Otanès, soit ceux de Darius. Ensuite, les principaux éléments de la problématique sont déjà posés : quel lien faut-il établir entre l'évolution du régime lui-même et la personne du roi ? La « vertu » (*arété*) personnelle du roi peut-elle assurer l'excellence et la durabilité de la monarchie ou bien la dérive tyrannique est-elle inscrite dans la nature même du régime ? Y a-t-il une différence intrinsèque entre un Cyrus, un Darius ou un Cambyze, entre les rois-sauveurs et les rois pervers, ou bien le monarque est-il simplement un synonyme de la monarchie, permettant ainsi de fixer le type intemporel du roi, voire du (grand) Roi, immuable de génération en génération ?

7 Sur le traitement de la monarchie dans le débat perse, Bearzot, 2012, surtout p. 115-118.

8 Hdt. III 82 : Ἔγω τοίνυν γνώμην ἡμέας ἐλευθερωθέντας διὰ ἓνα ἄνδρα τὸ τοιοῦτο περιστέλλειν. « Mon avis est donc le suivant : puisque nous avons été libérés grâce à un seul homme, cultivons ce type de régime. »

Cette atemporalité du roi paraît être l'un des premiers marqueurs du *topos* qui perdure tout au long du IV^e siècle jusqu'aux derniers jours de l'empire achéménide. C'est ainsi par exemple⁹ qu'Eschine peut sans aucun état d'âme affirmer en 330, devant ses concitoyens :

Οὐχ ὁ μὲν τῶν Περσῶν βασιλεύς, ὁ τὸν Ἄθω διορύξας, ὁ τὸν Ἑλλησποντον ζεύξας, ὁ γῆν καὶ ὕδωρ τοὺς Ἑλληνας αἰτῶν, ὁ τολμῶν ἐν ταῖς ἐπιστολαῖς γράφειν, ὅτι δεσπότης ἐστὶν ἀπάντων ἀνθρώπων ἀφ' ἡλίου ἀνιόντος μέχρι δυομένου, νῦν οὐ περὶ τοῦ κύριος ἐτέρων εἶναι διαγωνίζεται, ἀλλ' ἤδη περὶ τῆς τοῦ σώματος σωτηρίας; (Aesch. III.132).

« N'est-il pas vrai que le roi des Perses, celui qui perça l'Athos, qui enchaîna l'Hellespont, qui demandait aux Hellènes la terre et l'eau, qui, dans ses lettres, osait écrire qu'il était le maître (*despotès*) de tous les hommes, depuis le levant jusqu'au couchant, aujourd'hui, loin de combattre pour soumettre les autres à son pouvoir (*kyrios einai*), lutte désormais pour le salut de sa vie? »

Xerxès et Darius III se confondent sans difficulté dans la personne du « roi des Perses » qui porte en elle toute l'histoire de la royauté perse, de ses succès et de ses vicissitudes¹⁰.

À partir de ce schéma initial qui tend à considérer le « régime perse » comme une entité politique s'incarnant dans la personne du roi et représentant le principe même de la forme monarchique, se développent un certain nombre de distinctions et de variations. Mais celles-ci doivent moins à une connaissance plus précise du fonctionnement de l'empire achéménide au IV^e siècle, favorisée par la lecture des œuvres d'un Ctésias ou par l'expérience personnelle d'un Xénophon, par exemple, qu'au développement de la réflexion théorique sur la nature et la typologie des *politeiai*, qui dépasse désormais le classement traditionnel en trois catégories en fonction du nombre des gouvernants, tel qu'il figurait chez Hérodote¹¹.

2. La monarchie perse entre royauté et tyrannie

Une première étape de cette théorisation apparaît dans les *Mémoires* de Xénophon et pourrait, de fait, remonter à Socrate¹² :

Βασιλείαν δὲ καὶ τυραννίδα ἀρχὰς μὲν ἀμφοτέρας ἡγεῖτο εἶναι, διαφέρειν δὲ ἀλλήλων ἐνόμιζε. Τὴν μὲν γὰρ ἐκόντων τε τῶν ἀνθρώπων καὶ κατὰ νόμους τῶν πόλεων ἀρχὴν βασιλείαν ἡγεῖτο, τὴν δὲ ἀκόντων τε καὶ μὴ κατὰ νόμους, ἀλλ' ὅπως ὁ ἄρχων βούλοιο, τυραννίδα. (Xén., *Mem.* IV.6.12).

« Il (Socrate) considérait que royauté (*basileia*) et tyrannie (*tyrannis*) sont toutes deux des formes de gouvernement mais qui, pensait-il, diffèrent l'une de l'autre : selon lui, le gouvernement (*archè*) reposant sur l'accord (*hekontes*) des gouvernés et le respect des lois de la cité est une royauté, alors que celui qui est imposé (*akontes*) et ne se conforme pas aux lois mais au bon vouloir du chef (*archôn*) est une tyrannie... »

9 Voir aussi Isocr. *Panath.* 104 et 157-158 et, pour d'autres exemples, Tuplin, 1996, p. 154. Sur les raisons de l'anonymat des souverains achéménides dans les textes du IV^e siècle et la création « d'un archétype moral et politique », voir Lenfant, 2000, p. 43-46.

10 Sur ce passage, voir Nouhaut, 1982, p. 181.

11 Sur l'évolution de la typologie des *politeiai* aux V^e et IV^e siècles, voir Romilly, 1959 ; Caire, 2016, p. 70-85.

12 Sur ce passage, voir Caire, 2015. *Contra* Tamiolaki, 2015, p. 197, qui voit dans ce passage une projection de l'intérêt porté par Xénophon à la question de l'obéissance au chef

Ce passage est remarquable parce qu'il inaugure une tentative de fixation d'un vocabulaire jusqu'alors mouvant, et qu'il pose quelques critères pour justifier cette fixation. Or, l'une et l'autre données auront, comme nous le verrons, une influence certaine sur la manière ultérieure d'aborder la monarchie perse.

Tout d'abord, il s'agit d'établir une distinction, à l'intérieur du principe monarchique, entre royauté et tyrannie. Les trois termes cessent ainsi de pouvoir être substitués les uns aux autres, aléatoirement ou en fonction de la connotation plus ou moins favorable que leur confère le locuteur : la monarchie est, conformément à son étymologie, le pouvoir d'un seul homme, la royauté en étant la version positive, la tyrannie la version négative. Mais surtout, les deux critères qui permettent de distinguer la royauté de la tyrannie sont le consentement (ou l'absence de consentement) des gouvernés et le respect des lois *versus* le bon vouloir du souverain¹³. Dès lors, l'arsenal conceptuel pour décrier le régime perse ou pour en faire l'éloge se diversifie, d'autant plus aisément qu'il est également possible de recourir à deux autres notions : celle de *dynasteia*, terme commode pour désigner un type de pouvoir mal défini ou volontairement distingué des trois catégories précédentes, ou celle de *despotès*, substitut tout aussi commode à *monarchos* quand il s'agit d'évoquer un pouvoir autoritaire qui se distingue de l'*archè* exercée dans les cités grecques et paraît mieux évoquer le mode de domination exercé par le maître sur l'esclave, caractéristique des royaumes barbares.

Même si l'application de ce lexique n'est pas toujours aussi rigoureuse que le suggérerait la définition attribuée à Socrate par Xénophon, on en retrouve toutefois des traces dans les évocations du régime perse chez les philosophes et les orateurs du IV^e siècle et c'est le plus souvent la version négative, celle de la monarchie définie comme une tyrannie, qui est retenue.

2.1. Le gouvernement perse : un modèle de tyrannie

Ainsi, lorsque dans le *Panégyrique* Isocrate exhorte les Grecs à porter la guerre contre les Perses, l'ennemi de toujours, il insiste sur tout ce qui dans les circonstances présentes fait la faiblesse de l'empire, et tout particulièrement le fait que « le roi gouverne les peuples de ce continent non en vertu de leur consentement (*ouk hékontôn*) mais pour s'être entouré d'une puissance supérieure à chacun d'eux...¹⁴ », c'est-à-dire par la force. Même si le rhéteur utilise ici le terme consacré de *basileus*, il n'en suggère pas moins que cette royauté s'apparente à une tyrannie, et que sa force apparente recèle en même temps ce qui fait sa faiblesse : le peu d'empressement des peuples dominés à défendre un pouvoir qu'ils n'ont pas choisi.

En un autre point de sa démonstration, Isocrate exploite d'une manière différente le thème du pouvoir non consenti par les gouvernés :

... οὐ γὰρ οἷόν τε τοὺς οὕτω τρεφομένους καὶ πολιτευομένους οὔτε τῆς ἄλλης ἀρετῆς μετέχειν οὔτ' ἐν ταῖς μάχαις τρόπαιον ἰσtάναι τῶν πολεμίων. Πῶς γὰρ ἐν τοῖς ἐκείνων ἐπιτηδεύμασιν ἐγγενέσθαι δύναται ἂν ἡ στρατηγὸς δεινὸς ἢ στρατιώτης ἀγαθὸς, ὃν τὸ μὲν πλεῖστον ἐστὶν ὄχλος ἄτακτος καὶ κινδύων ἄπειρος, πρὸς μὲν τὸν πόλεμον ἐκκελυμένος, πρὸς δὲ τὴν δουλείαν ἄμεινον τῶν παρ' ἡμῖν οἰκετῶν πεπαιδευμένος; Οἱ δ' ἐν ταῖς μεγίσταις δόξαις ὄντες αὐτῶν ὁμαλῶς μὲν οὐδὲ κοινῶς οὐδὲ πολιτικῶς οὐδεπώποτ' ἐβίωσαν, ἅπαντα δὲ τὸν χρόνον διάγουσιν εἰς μὲν τοὺς

13 Sur l'image du « roi vertueux » comme contre-modèle du tyran dans la pensée grecque, Birgalias, 2015, p. 61-66.

14 Isoc. *Panég.* 166 : εἰδότες ὅτι καὶ βασιλεὺς οὐχ ἐκόντων ἄρχει τῶν ἡπειρωτῶν, ἀλλὰ μεῖζω δύναμιν περὶ αὐτὸν ἐκάστων αὐτῶν ποιησάμενος.

ὕβριζοντες, τοῖς δὲ δουλεύοντες, ὡς ἂν ἄνθρωποι μάλιστα τὰς φύσεις διαφθαρεῖεν, καὶ τὰ μὲν σώματα διὰ τοὺς πλούτους τρυφῶντες, τὰς δὲ ψυχὰς διὰ τὰς μοναρχίας ταπεινὰς καὶ περιδεεῖς ἔχοντες, ἐξεταζόμενοι πρὸς αὐτοῖς τοῖς βασιλείοις καὶ προκαλινδούμενοι καὶ πάντα τρόπον μικρὸν φρονεῖν μελετῶντες, θνητὸν μὲν ἄνδρα προσκυνοῦντες καὶ δαίμονα προσαγορεύοντες, τῶν δὲ θεῶν μᾶλλον ἢ τῶν ἀνθρώπων ὀλιγοῦντες. (Isocr. *Panég.* 150-151).

« ...il n'est pas possible que des hommes élevés et gouvernés de cette manière (selon le régime perse) puissent avoir part à quelque vertu (*arété*) ni, plus particulièrement, élever, lors des batailles, un trophée sur leurs ennemis. Comment, avec leur mode de vie, pourraient-ils produire un stratège habile ou un soldat courageux ? Eux, qui, pour la plupart, constituent une foule confuse, sans expérience du danger, sans énergie pour la guerre et plus éduquée pour la servitude (*douleia*) que ne le sont nos serviteurs. Ceux d'entre eux qui jouissent des plus hautes situations n'ont jamais vécu de façon égalitaire, commune ou politique. Voici comment ils passent leur temps : ils font preuve d'insolence (*hybristes*) envers les uns, de servilité (*douleuontes*) à l'égard des autres, attitude qui est susceptible au plus haut point de corrompre la nature humaine ; ils livrent leur corps à la mollesse sous l'effet des richesses et leurs âmes sont basses et timorées du fait de la monarchie ; alignées en rangs devant les palais royaux, se roulant dans la poussière et s'appliquant en tout domaine à la petitesse d'esprit (*mikron phronein*), ils se prosternent devant un homme mortel et le saluent comme divinité, et ils font moins de cas des dieux que des hommes. »

On retrouve ici les habituels *topoi* appliqués aux peuples orientaux : richesse, et mollesse alliées dans la *tryphè*, manque d'énergie dans la guerre, lâcheté¹⁵... Mais il faut surtout relever le lien établi par Isocrate entre ces caractéristiques et la forme de régime qui est celle des Perses. Leur absence de valeur (*arété*) en tous domaines est la conséquence de leur éducation et de leur organisation politique. La monarchie s'avère corruptrice, non du roi lui-même ici, mais des âmes, de l'esprit, des mœurs de ses sujets. Poussée au point où un seul homme est placé non seulement au-dessus des autres mais même au-dessus des dieux, elle fonctionne comme une tyrannie extrême dont la conséquence est la servitude tout aussi extrême des gouvernés. Cette servitude touche aussi bien les institutions politiques et sociales (les revues royales, la manière de s'adresser au roi ou de pratiquer la *proskynèse* en apparaissent comme autant de témoignages) que les mœurs et les comportements des individus.

On retrouve cette même analyse, plus rigoureusement théorisée, dans la *Politique* d'Aristote. Lorsqu'au livre V le philosophe examine les causes de la destruction des régimes et les moyens de les conserver, il associe d'abord les deux formes de monarchie que sont la royauté et la tyrannie avant de les distinguer comme ayant recours à des moyens de conservation opposés. Pour ce qui concerne spécifiquement la tyrannie, il analyse les moyens de conservation traditionnels, dont la plupart des tyrans font usage et dont l'origine est attribuable, soit à Périandre de Corinthe,... soit au modèle perse et à la façon dont s'y exerce l'*archè*¹⁶, c'est-à-dire à son type de monarchie. Aristote liste alors les mesures les

15 Sur ces *topoi* dans la littérature grecque, Tuplin, 1996, p. 132-177 *passim* ; Lenfant, 2011, p. 12-14.

16 Arist. *Pol.* V.1313a34-38 : αἱ δὲ τυραννίδες σφύζονται κατὰ δύο τρόπους τοὺς ἐναντιωτάτους, ὧν ἕτερός ἐστιν ὁ παραδεδομένος καὶ καθ' ὃν διοικοῦσιν οἱ πλεῖστοι τῶν τυράννων τὴν ἀρχήν. τούτων δὲ τὰ πολλὰ φασὶ καταστήσαι Περὶανδρὸν τὸν Κορίνθιον· πολλὰ δὲ καὶ παρὰ τῆς Περσῶν ἀρχῆς ἔστι τοιαῦτα λαβεῖν. « Les tyrannies se conservent selon deux modes totalement opposés. L'un est traditionnel et la plupart des tyrans s'y conforment pour gouverner. La plupart de ces mesures ont été instaurées, dit-on, par Périandre de Corinthe, mais il est possible que nombre d'autres aient été

plus évidentes : nivellement des élites, anéantissement des esprits supérieurs, interdiction des repas en commun et de toute forme de convivialité susceptible de développer la culture intellectuelle, défiance envers la noblesse d'âme et la confiance mutuelle en empêchant le plus possible les citoyens de se connaître entre eux. Puis, il ajoute à la liste cette préconisation :

...καὶ τὸ τοῦς ἐπιδημοῦντας αἰεὶ φανεροῦς εἶναι καὶ διατρίβειν περὶ θύρας (οὕτω γὰρ ἀνήκιστα λαθάνοιεν τί πράττουσι, καὶ φρονεῖν ἂν ἐθίζοιντο μικρὸν αἰεὶ δουλεύοντες)· καὶ τᾶλλα ὅσα τοιαῦτα Περσικὰ καὶ βάρβαρα τυραννικά ἐστιν (πάντα γὰρ ταῦτ' ὀνόματι). (Arist., *Pol.* V. 1313b6-10).

« ... en outre (il faut obliger) ceux qui vivent dans la ville à être toujours visibles et à passer leur temps aux portes (du palais) – car c'est ainsi que leurs actions risqueraient le moins de passer inaperçues et qu'ils pourraient s'habituer à la bassesse d'esprit (*mikron phronein*), étant soumis à une continuelle sujétion (*aein douleuein*). Et il y a aussi toutes les autres pratiques du même type, d'origine perse et barbare. Toutes ont en effet la même efficacité. »

On retrouve là les éléments déjà présents dans le *Panegyrique* d'Isocrate : absence de communauté civique mais aussi de vie privée, présence aux portes du palais, bassesse d'esprit, servitude. Mais ce que le rhéteur présentait comme des symptômes ou des conséquences de l'exercice monarchique perse devient chez le philosophe autant de moyens consciemment mis en œuvre par le monarque pour assurer son pouvoir et transposables à tous les régimes tyranniques. Avec Périandre, le roi achéménide devient ainsi le prototype du tyran, à la fois parce qu'il est en quelque sorte le *protos eurétés* des pratiques tyranniques, mais aussi parce qu'il en fournit le modèle théorique.

On pourrait aller plus loin en suggérant que, pour Aristote comme déjà sans doute pour Isocrate, la tyrannie, conçue comme la forme déviée ou négative de la monarchie, trouve dans le monde perse et plus généralement oriental un ancrage qui dépasse la seule expression politique. Elle est intrinsèquement attachée aux mœurs et à la forme même des rapports sociaux. C'est ce qui ressort d'un passage de l'*Éthique* à *Nicomaque* où, revenant sur le classement des régimes politiques en formes droites ou déviées, Aristote entreprend de démontrer que chaque régime politique trouve son origine et son modèle dans un type de relation familiale et sociale. Or, si la relation père-enfants « présente la figure d'une royauté », c'est précisément de Perse que provient la forme corrompue de l'autorité tyrannique :

Ἐν Πέρσας δ' ἡ τοῦ πατρὸς τυραννική· χρῶνται γὰρ ὡς δούλοις τοῖς υἱέσιν. τυραννική δὲ καὶ ἡ δεσπότης πρὸς δούλους· τὸ γὰρ τοῦ δεσπότης συμφέρον ἐν αὐτῇ πράττεται. Αὕτη μὲν οὖν ὀρθὴ φαίνεται, ἡ Περσικὴ δ' ἡμαρτημένη· τῶν διαφερόντων γὰρ αἱ ἀρχαὶ διάφοροι. (Arist., *Nic.* VIII.1160b.27-31).

« Chez les Perses, en revanche, (l'autorité) du père est tyrannique, car ils disposent de leurs fils comme d'esclaves. Tyrannique est également l'autorité qu'exerce le maître sur les esclaves. En effet, c'est l'intérêt du maître qui y est pris en compte. Mais cette autorité-là est manifestement correcte, alors que celle des Perses est fautive : en effet, les types d'autorités sur des sujets différents sont différents. »

La déviation perse consiste donc à transposer dans le domaine des relations familiales comme dans celui des relations politiques un type d'autorité qui relève du *despotisme* à

proprement parler, c'est-à-dire des relations maître-esclave. L'association étroite entre monarchie perse et servitude des gouvernés est donc intrinsèque à la nature même de l'*archè* exercée par le souverain. Nous verrons plus loin que la question se pose de savoir si c'est la pratique de la monarchie tyrannique qui a entraîné la servitude des peuples de l'empire perse ou si c'est le caractère naturellement servile de ces peuples qui a suscité ce type de monarchie. La réponse apportée à cette question conduit à deux lectures possibles de l'histoire et de l'évolution de l'empire, et ces deux lectures ont coexisté dans la pensée grecque du IV^e siècle, en fonction parfois de l'objectif assigné à ces interprétations. Mais, dans l'immédiat, il convient d'abord de considérer l'autre face de cette monarchie qui a exercé sur les Grecs une fascination au moins égale à la condamnation qu'elle a suscitée.

2.2. Les Perses et la royauté idéale

Les raisons et les expressions de cette fascination sont diverses, mais toutes reposent cependant sur le schéma de base opposant monarchie tyrannique et monarchie royale à partir des critères généraux précédemment identifiés.

Dans l'*Alcibiade majeur*, Socrate, se faisant l'interprète des pensées intimes du jeune Alcibiade, décrit l'admiration du jeune homme pour la royauté perse en ces termes :

Και εἰ αὖ σοι εἴποι ὁ αὐτὸς οὗτος θεὸς ὅτι αὐτοῦ σε δεῖ δυναστεύειν ἐν τῇ Εὐρώπῃ, διαβίηνα δὲ εἰς τὴν Ἀσίαν οὐκ ἐξέσται σοι οὐδὲ ἐπιθέσθαι τοῖς ἐκεῖ πράγμασιν, οὐκ ἂν αὖ μοι δοκεῖς ἐθέλειν οὐδ' ἐπὶ τούτοις μόνοις ζῆν, εἰ μὴ ἐμπλήσεις τοῦ σοῦ ὀνόματος καὶ τῆς σῆς δυνάμεως πάντας ὡς ἔπος εἰπεῖν ἀνθρώπους· καὶ οἰμαί σε πλὴν Κύρου καὶ Ξέρξου ἡγεῖσθαι οὐδένα ἄξιον λόγου γεγρονέναι. (Plat., *Alc.* 105c)

« Et si encore le même dieu te disait que tu es destiné à exercer le pouvoir (*dynasteuein*) ici, en Europe, mais qu'il ne te sera pas permis de passer en Asie et de te trouver à la tête des affaires de là-bas, il me semble bien que tu ne voudrais pas non plus vivre limité par cette condition, si tu ne remplis pas de ton nom et de ta puissance (*dynamis*), pour ainsi dire, l'humanité entière. Et je crois qu'à l'exception de Cyrus et de Xerxès, tu considères que nul n'a mérité d'être mentionné. »

L'éloge est évidemment paradoxal¹⁷. C'est l'exercice et l'étendue du pouvoir des rois perses qui suscite l'admiration de l'ambitieux Alcibiade, et il est probable qu'à ses yeux la version tyrannique est plus séduisante que la version proprement royale. Mais Socrate, à ce stade du dialogue, n'établit pas de différence. La juxtaposition des noms de Cyrus et de Xerxès, traditionnellement associés à l'image du bon et du mauvais monarque, entretient l'ambiguïté et souligne que, pour Alcibiade, l'essentiel est bien le fait que la royauté perse représente le plus haut degré de la monarchie, à savoir l'*archè* – ou plus précisément ici la *dynasteia* – d'un seul homme sur tous les autres, dans un rêve d'empire universel.

Plus généralement, l'admiration dont Cyrus, au moins, fait l'objet est également rappelée par Isocrate, peu susceptible pourtant de sympathie à l'égard du pouvoir perse, et même si cet éloge est destiné à mieux exalter, par comparaison, les mérites d'Évagoras¹⁸. Dans

17 Sur la dimension ironique de ce passage et, plus généralement, des références à la Perse dans l'*Alcibiade majeur*, voir Lévy, 1996.

18 Isocrate, *Evag.* 37 : Ἀλλὰ μὴν τῶν γ' ἐπὶ τάδε γεγενημένων, ἴσως δὲ καὶ τῶν ἀπάντων, Κύρον τὸν Μήδων μὲν ἀφελόμενον τὴν ἀρχήν, Πέρσαις δὲ κτησάμενον, καὶ πλεῖστοι καὶ μάλιστα θαυμάζουσιν. « Parmi ceux (*i.e.* les rois) qui ont vécu par la suite, et peut-être même parmi tous les rois sans exception, Cyrus, qui enleva l'empire aux Mèdes pour le transférer aux Perses, est celui que l'on

ce contexte, c'est naturellement la *basileia* qui est mise en avant, sans pour autant que les caractéristiques positives en soient précisées, à l'exception des succès militaires obtenus par le roi conquérant. C'est justement en cela qu'il se distingue de ceux de ses prédécesseurs qui n'ont obtenu la royauté que par le fait du hasard (διὰ τύχην λαβόντες τὰς βασιλείας), ou encore par la ruse ou l'intrigue. Malgré la concession faite par Isocrate à la réputation de Cyrus, il est clair qu'il ne souhaite pas s'y attarder au-delà de l'utilisation rhétorique qu'il peut en faire pour la construction de l'éloge du roi de Chypre

En revanche l'éloge est beaucoup plus positif, bien que plus allusif, dans l'*Économique* de Xénophon, où l'on voit Socrate proposer à Critobule l'exemple du roi perse comme modèle de l'art de gouverner. Le long développement sur l'administration de l'empire et sur l'importance de l'agriculture en tant qu'art complémentaire de l'art militaire et initiation à l'art de commander est introduit par cette remarque liminaire :

Ἄρ', ἔφη ὁ Σωκράτης, μὴ αἰσχυνοῦμεν τὸν Περσῶν βασιλέα μιμήσασθαι; ἐκεῖνον γάρ φασιν ἐν τοῖς καλλίστοις τε καὶ ἀναγκαιοτάτοις ἡγούμενον εἶναι ἐπιμελήμασι γεωργίαν τε καὶ τὴν πολεμικὴν τέχνην τούτων ἀμφοτέρων ἰσχυρῶς ἐπιμελεῖσθαι. (Xén., *Æc.* 4.4)

« Vraiment, dit Socrate, aurions-nous honte d'imiter le roi des Perses ? Celui-ci, dit-on, convaincu que l'agriculture et l'art de la guerre sont, de toutes les occupations, les plus belles et les plus nécessaires, met toute son ardeur à s'occuper de l'une comme de l'autre. »

Le modèle proposé à l'imitation est, cette fois, beaucoup plus général. Il s'incarne ensuite plus particulièrement dans les figures de Cyrus l'ancien et de Cyrus le jeune mais reste cependant tout au long du passage présenté comme le fait du « roi des Perses » qui, de façon intemporelle, veille en personne à la parfaite tenue de ses troupes comme de son territoire et qui conçoit lui-même l'ordonnancement de ses « paradis ». Les vertus et les savoirs mis en œuvre pour l'administration d'un *oikos* demeurent les mêmes, quels que soient les dimensions de l'*oikos* et le nombre de ceux sur lesquels s'exerce l'autorité de l'*oikonomos*. L'art de commander est transposable, de l'empire perse au domaine de l'Athénien Ischomaque, du maître d'un empire au maître de maison, et il confère à celui qui le maîtrise un « caractère royal » (*èthos basilikon*)¹⁹.

Mais c'est évidemment dans la *Cyropédie* que l'analyse de « l'art royal » trouve son expression la plus développée et que la royauté perse, à travers la personne de Cyrus le Grand, devient le paradigme du gouvernement idéal. Sans entrer ici dans les développements et les nuances de la position de Xénophon sur cette question²⁰, nous nous contenterons de montrer comment la construction du paradigme reprend le fondement théorique de la définition de la royauté élaborée par la pensée politique grecque du IV^e siècle. Dans le prologue, Xénophon se livre à une méditation sur la fragilité et l'instabilité des régimes et sur la difficulté qu'il y a à gouverner les hommes. Et c'est ainsi qu'il introduit ensuite le sujet de son ouvrage :

Ὅτε μὲν δὴ ταῦτα ἐνεθυμούμεθα, οὕτως ἐγινώσκομεν περὶ αὐτῶν, ὡς ἀνθρώπων πεφυκότι πάντων τῶν ἄλλων ῥᾶον εἶη ζῶων ἢ ἀνθρώπων ἄρχειν. Ἐπειδὴ δὲ ἐνενοήσαμεν ὅτι Κῦρος ἐγένετο Πέρσης, ὃς παμπόλλους μὲν ἀνθρώπους ἐκτίησας πειθομένους αὐτῷ, παμπόλλας δὲ πόλεις, πάμπολλα δὲ ἔθνη, ἐκ τούτου δὴ ἠναγκαζόμεθα μετανοεῖν μὴ οὔτε τῶν ἀδυνάτων οὔτε

admirer le plus généralement et au plus haut point... »

19 Xén., *Æc.* 21.10 ; cf. Xén., *Mem.* IV.2.11. Sur la *basilikè technè* selon Socrate, voir Dorion, 2013.

20 Voir Carlier, 1978.

τῶν χαλεπῶν ἔργων ἢ τὸ ἀνθρώπων ἄρχειν, ἦν τις ἐπισταμένως τοῦτο πράττη. Κύρω γοῦν ἴσμεν ἐβελήσαντας πείθεσθαι τοὺς μὲν ἀπέχοντας παμπόλλων ἡμερῶν ὁδόν, τοὺς δὲ καὶ μηνῶν, τοὺς δὲ οὐδ' ἑωρακότας πόποτ' αὐτόν, τοὺς δὲ καὶ εὖ εἰδότας ὅτι οὐδ' ἂν ἴδοιεν, καὶ ὅμως ἤθελον αὐτῷ ὑπακοῦειν. Καὶ γάρ τοι τοσοῦτον δῆνεγκε τῶν ἄλλων βασιλέων, καὶ τῶν πατρίους ἀρχὰς παρειληφῶτων καὶ τῶν δι' ἑαυτῶν κτησαμένων... (Xén., Cyr. I.3-4)

« Alors que nous avons la pensée occupée par cette question, nous nous faisons cette réflexion qu'il y a naturellement plus de facilité pour l'homme à gouverner (*archein*) n'importe quels autres êtres vivants qu'à gouverner les hommes. Mais lorsqu'il nous vint à l'esprit qu'il y a eu Cyrus le Perse, qui se rendit maître (*ektêsato*) d'un nombre considérable d'hommes qui lui obéissaient (*peithoméous*), d'un nombre considérable de villes, d'un nombre considérable de peuples, dès lors nous fûmes contraints de changer d'avis et d'admettre que gouverner les hommes ne fait partie ni des entreprises impossibles, ni même difficiles, pourvu qu'on le fasse en sachant s'y prendre (*épistaménôs*). Nous savons en tout cas qu'obéissaient de leur plein gré (*éthelêsantas*) à Cyrus des populations qui étaient à bien des jours de marche de lui, d'autres à des mois, d'autres qui ne l'avaient même jamais vu, d'autres encore qui savaient pertinemment qu'ils ne le verraient même jamais, et pourtant c'est de leur plein consentement qu'ils se soumettaient à lui. C'est pourquoï il se montra tellement supérieur aux autres rois, tant ceux qui avaient hérité du pouvoir de leurs pères que ceux qui l'avaient conquis eux-mêmes... ».

L'importance et la répétition du vocabulaire de l'obéissance et du consentement dans ce passage soulignent le fait qu'aux yeux de Xénophon la supériorité de Cyrus sur tous les autres rois est moins due à ses qualités de conquérant ou à l'étendue de son empire qu'à l'universalité du consentement de ses sujets, quels que soient leur nombre ou leur origine. La suite de l'exposé montre comment et grâce à quelles qualités²¹ Cyrus a su se concilier ses proches, ses amis, les Perses, et, par cercles de plus en plus larges, les peuples conquis, pour ensuite continuer à les gouverner avec leur accord (*éthelontes*). On retrouve ici la définition socratique de la royauté comme une monarchie s'exerçant sur des sujets consentants. Or ce consentement est à mettre au compte du roi et de son « savoir-faire ». Faute de cette capacité, gouverner les hommes est mission impossible. L'exemple de Cyrus et de son empire sert à démontrer que la valeur (*arété*) du chef se mesure à son art de commander (*archein*) et son art de commander à l'obéissance volontaire de ceux qu'ils commandent (*archomenoi*)²².

Cette *arété*, portée à son plus haut niveau par Cyrus le Grand, se retrouve chez d'autres dirigeants perses comme Cyrus le jeune, chez qui elle se mesure par les mêmes capacités et les mêmes effets que chez son ancêtre :

Καὶ ναὶ μὰ Δί', ἔφη ὁ Σωκράτης, Κύρος γε, εἰ ἐβίωσεν, ἄριστος ἂν δοκεῖ ἄρχων γενέσθαι· καὶ τοῦτου τεκμήρια ἄλλα τε πολλὰ παρέσχηται καὶ ὁπότε περὶ τῆς βασιλείας τῷ ἀδελφῷ ἐπορεύετο μαχοῦμενος, παρὰ μὲν Κύρου οὐδεὶς λέγεται αὐτομολῆσαι πρὸς βασιλέα, παρὰ δὲ βασιλέως πολλὰ μυριάδες πρὸς Κύρον. Ἐγὼ δὲ καὶ τοῦτο ἡγοῦμαι μέγα τεκμήριον ἄρχοντος ἀρετῆς εἶναι, ὅτι ἂν ἐκόντες πείθονται καὶ ἐν τοῖς δεινοῖς παραμένειν ἐθέλωσιν. (Xén., Œc. IV.18-19)

« Et par Zeus, dit Socrate, Cyrus (le jeune), s'il avait vécu, aurait été, semble-t-il, un excellent dirigeant (*aristos archôn*). Il en a fourni beaucoup de preuves et, en particulier, celle-ci : lorsqu'il marchait contre son frère pour lui disputer la royauté, personne, dit-on, n'a déserté le parti de Cyrus pour passer au roi, alors que des dizaines de milliers d'hommes sont passées du roi à Cyrus. Et moi je considère que c'est là une forte preuve de la valeur (*aretè*) d'un dirigeant

21 Carlier, 1998, p. 138.

22 Carlier, 1998, p. 134-136.

lorsqu'on lui obéit de son plein gré (*hékontes*) et que l'on consent (*éthélōsi*) à rester à ses côtés dans les dangers. »

L'épisode de la rivalité dynastique entre Cyrus et son frère, le roi Artaxerxès II, est ainsi l'occasion de refaire l'histoire en décidant lequel des deux frères méritait vraiment le titre de roi. Ce n'est évidemment pas le roi en titre mais le prétendant en lutte pour la conquête de la *basileia* qui se révèle réellement royal par son *arété* de chef de guerre, laquelle aurait pu se muer directement en *arété* de dirigeant politique, puisque l'obéissance volontaire et le ralliement spontané des soldats préfigurent ce qu'eût été l'obéissance et la soumission spontanée de ses sujets. Et, une nouvelle fois, cette réflexion est placée sous l'autorité de Socrate²³.

L'art du commandement est, certes, une thématique particulièrement chère à Xénophon, mais le critère de l'obéissance volontaire, décliné cette fois à travers le thème de l'amitié (*philia*), se retrouve aussi chez Platon. Dans la Lettre VII, c'est en l'occurrence le personnage de Darius qui incarne l'*arété* du chef et la bonne pratique de la royauté, servant ainsi d'exemple (ou de contre-exemple) face à la tyrannie de Denys l'Ancien comme de Denys le Jeune, également incapables de s'appuyer sur des partisans, des serviteurs et des amis fidèles :

Τούτων κοινωόντων τῆς ἀρχῆς οὐδένα οἶός τ' ἦν πειθοῖ καὶ διδαχῇ καὶ εὐεργεσίας καὶ συγγενείας ἀπεργασάμενος ποιήσασθαι, Δαρείου δὲ ἐπταπλασίῳ φαυλότερος ἐγένετο, ὅς οὐκ ἀδελφοῖς πιστεύσας οὐδ' ὑφ' αὐτοῦ τραφεῖσιν, κοινωοῖς δὲ μόνον τῆς τοῦ Μῆδου τε καὶ εὐνούχου χειρώσεως, διένειμέ τε μέρη μείζω ἕκαστα Σικελίας πάσης ἐπτά, καὶ πιστοῖς ἐχρήσατο τοῖς κοινωοῖς καὶ οὐκ ἐπιτιθεμένοις οὔτε αὐτῷ οὔτε ἀλλήλοις, ἔδειξεν τε παράδειγμα οἷον χρῆ τὸν νομοθέτην καὶ βασιλέα τὸν ἀγαθὸν γίνεσθαι νόμους γὰρ κατασκευάσας ἔτι καὶ νῦν διασέσωκεν τὴν Περσῶν ἀρχήν. (Plat., *Ep.* VII 332a-b)

« Parmi eux, il n'y en eut aucun que (Denys) réussit, malgré ses efforts, à associer à son gouvernement (*archè*), que ce soit par la persuasion, par l'enseignement, par les bienfaits ou par les liens familiaux. Et il fut ainsi sept fois inférieur à Darius qui, lui, se fiant à des hommes qui n'étaient ni ses frères ni des gens élevés par lui, mais seulement ses associés dans la victoire remportée sur l'eunuque mède, partagea son royaume en sept parties dont chacune était plus vaste que la Sicile et trouva dans ses associés des fidèles qui ne s'opposèrent ni à lui ni entre eux. Il montra ainsi l'exemple (*paradeigma*) de ce que doit être un législateur et roi de valeur et les lois qu'il établit ont, jusqu'à aujourd'hui encore, assuré la sauvegarde de l'empire perse. »

En associant étroitement la vertu du législateur à celle du roi, Platon semble faire de la figure de Darius un modèle (*paradeigma*) de roi-philosophe. Son *arété* se mesure à l'aune de celle dont font preuve ceux qu'il associe à son pouvoir. Elle s'exprime dans un lien de *pistis*, c'est-à-dire de confiance du roi à l'égard de ses subordonnés et de fidélité de ceux-ci à l'égard du roi, assurant ainsi la stabilité du régime, avec le concours de lois toujours en vigueur et jamais remises en cause sur une période de presque deux siècles. De ce fait, dans ce passage la royauté perse inaugurée par Darius et figée dans une sorte de permanence

23 Cf. Xén. *Mem.* III.9.10 : Βασιλέας δὲ καὶ ἄρχοντας οὐ τοὺς τὰ σκῆπτρα ἔχοντας ἔφη εἶναι οὐδὲ τοὺς ὑπὸ τῶν τυχόντων αἰρεθέντας οὐδὲ τοὺς κλήρωι λαχόντας οὐδὲ τοὺς βιασαμένους οὐδὲ τοὺς ἐξαπατήσαντας, ἀλλὰ τοὺς ἐπισταμένους ἄρχειν. « Quant aux rois et aux dirigeants, (Socrate) affirmait que ce ne sont pas ceux qui ont le sceptre, ni ceux qui ont été choisis par les premiers venus, ni ceux qu'a désignés le sort, ni ceux qui ont obtenu ces fonctions par la violence, ni ceux qui les ont obtenues par la ruse, mais ceux qui savent diriger. »

apparaît aussi comme une royauté *kata nomon*, « conforme à la loi », selon le deuxième critère de la définition socratique posant la différence entre royauté et tyrannie.

On constate donc que la monarchie perse, indépendamment du contexte historique auquel se réfèrent les auteurs, est susceptible d'être posée en paradigme de la tyrannie absolue tout autant que de la monarchie exemplaire. Dans tous les cas elle représente une figure de l'Autre : de l'Orient barbare où la tyrannie et la servilité vont de pair et qui offre aux Grecs l'image de ce qui menace la civilisation de la *polis* si par mégarde ou indifférence elle se laisse envahir par ce qui doit être posé comme l'antithèse de l'*éthos* civique ; ou au contraire de l'ailleurs idéalisé, situé dans une temporalité mal définie, qui offre en miroir un tableau et un enseignement de ce que pourrait être le gouvernement parfait. Les deux figures ne sont pas nécessairement contradictoires. En tout cas les penseurs politiques du IV^e siècle, conscients de cette dichotomie dont ils ont su jouer au gré de leurs objectifs particuliers, ont également cherché à en rendre compte en l'incluant dans une conception plus générale de la nature et de l'évolution des *politeiai*.

3. Résoudre la contradiction : la construction d'une *politeia*

Il s'agissait donc de rendre une cohérence à cette image fractionnée en organisant ses différentes facettes dans un même ensemble, celui d'une *politeia* particulière et exemplaire à la fois, qui puisse être convoquée, au gré des besoins et des objectifs poursuivis, en tant que paradigme d'un type de gouvernement installé dans une réalité institutionnelle et historique.

3.1. La monarchie perse : un objet politique spécifique

L'une des voies pour résoudre la contradiction consistait à opérer une synthèse en présentant la monarchie perse comme un régime associant royauté et tyrannie. C'est ce que l'on peut trouver dans la *Politique* d'Aristote, non tant que ce soit là la conception personnelle de l'auteur mais parce que, en bon enseignant, Aristote dresse en quelque sorte pour son lecteur un « état de l'art » en lui offrant la description la plus exhaustive et la plus cohérente possible des théories de ses prédécesseurs. Dans la *Rhétorique* et dans l'*Éthique à Nicomaque*, Aristote reprend la définition selon laquelle la royauté représente l'opposé de la tyrannie, la première constituant la « forme droite » de la monarchie et la seconde sa perversion, la première étant le meilleur des régimes et la seconde le pire. Il propose alors comme critère de distinction la prise en compte de l'intérêt général ou du monarque lui-même²⁴ – ce qui est en fait le critère général permettant de distinguer les formes de régimes droites et les formes de leurs formes déviées –, ou encore l'existence d'un « certain ordre » *versus* l'absence de règle – ce qui revient, dans ce cas, à reconnaître comme seule règle le bon vouloir du monarque. Dans la *Politique*, en revanche, il admet une pluralité des types de royauté en fonction de la manière dont on y exerce l'autorité et de l'étendue de cette autorité. Cela lui permet de placer, à l'opposé de la royauté spartiate « qui est, pense-t-on, celle qui correspond le mieux à la royauté conforme aux lois (*kata nomon*)²⁵ », une forme de royauté absolue, apparentée

24 Arist. *Nic.* VIII.1160b.

25 Arist. *Pol.* III.1285a3-4 : ἡ γὰρ ἐν τῇ Λακωνικῇ πολιτεία δοκεῖ μὲν εἶναι βασιλεία μάλιστα τῶν κατὰ νόμον.

au pouvoir du maître de maison sur son *oikos*, c'est-à-dire de type proprement despotique et qu'il qualifie de *pambasileia*²⁶. De ce fait, la royauté absolue ne se distingue *a priori* de la tyrannie que par la façon dont le monarque accède au pouvoir, car elle en a par ailleurs toutes les caractéristiques, en particulier le fait que le monarque y « dirige tout selon sa volonté propre²⁷ ». Toutefois, si elle peut facilement dégénérer en tyrannie lorsque le souverain ne recherche que son intérêt propre, elle peut aussi être exercée pour le bien des gouvernés : c'est pourquoi elle est une forme de despotisme²⁸, pour le meilleur ou pour le pire. Tyrannie et royauté se trouvent ainsi coexister dans cette forme particulière de la *pambasileia*, qui ne convient pas aux sociétés politiques formées « d'individus semblables et égaux », mais trouve sa justification là où le maître possède une *arété* supérieure à celle de ses sujets²⁹. La *pambasileia* peut par ailleurs connaître des déclinaisons qui diffèrent entre elles par la variation de certains critères d'exercice de l'*archè*.

Dans l'analyse théorique de la *pambasileia* se retrouvent nombre d'éléments utilisés par les prédécesseurs d'Aristote pour décrire la monarchie achéménide, que ce soit pour en faire l'éloge ou pour la condamner. Mais l'exemple perse transparait de manière beaucoup plus évidente derrière l'une des formes intermédiaires de *pambasileia* sur laquelle le philosophe s'arrête un peu plus longuement :

... ἄλλο μοναρχίας εἶδος, οἷα παρ' ἐνίοις εἰσι βασιλείαι τῶν βαρβάρων. ἔχουσι δ' αὐται τὴν δύναμιν πᾶσαι παραπλησίαν τυραννίσιν, εἰσὶ δὲ κατὰ νόμον καὶ πάτρια· διὰ γὰρ τὸ δουλικώτεροι εἶναι τὰ ἦθη φύσει οἱ μὲν βάρβαροι τῶν Ἑλλήνων, οἱ δὲ περὶ τὴν Ἀσίαν τῶν περὶ τὴν Εὐρώπην, ὑπομένουσι τὴν δεσποτικὴν ἀρχὴν οὐδὲν δυσχεραίνοντες. Τυραννικαὶ μὲν οὖν διὰ τὸ τοιοῦτόν εἰσιν, ἀσφαλεῖς δὲ διὰ τὸ πάτρια καὶ κατὰ νόμον εἶναι. Καὶ ἡ φυλακὴ δὲ βασιλικὴ καὶ οὐ τυραννικὴ διὰ τὴν αὐτὴν αἰτίαν. Οἱ γὰρ πολῖται φυλάττουσιν ὅπλοις τοὺς βασιλεῖς, τοὺς δὲ τυράννους ξενικόν· οἱ μὲν γὰρ κατὰ νόμον καὶ ἐκόντων οἱ δ' ἄκόντων ἄρχουσιν, ὥσθ' οἱ μὲν παρὰ τῶν πολιτῶν οἱ δ' ἐπὶ τοὺς πολίτας ἔχουσι τὴν φυλακὴν. (Arist. *Pol.* 3.1285b16-29).

« Un autre type de monarchie est par exemple celui des royautes qui existent chez certains peuples barbares. Ces royautes possèdent toutes un pouvoir. Elles disposent toutes d'un pouvoir assez proche de celui des tyrannies, mais elles sont conformes à la loi et héréditaires. En

26 Arist. *Pol.* III. 1285b29-37 : πέμπτον δ' εἶδος βασιλείας, ὅταν ἢ πάντων κύριος εἷς ὢν, ὥσπερ ἕκαστον ἔθνος καὶ πόλις ἐκάστη τῶν κοινῶν, τεταγμένη κατὰ τὴν οἰκονομικὴν. Ὡσπερ γὰρ ἡ οἰκονομικὴ βασιλεία τις οἰκίας ἐστίν, οὕτως ἡ βασιλεία πόλεως καὶ ἔθνου ἐνὸς ἢ πλειόνων οἰκονομία. Σχεδὸν δὲ δύο ἐστὶν ὡς εἰπεῖν εἶδη βασιλείας περὶ ὧν σκεπτέον, αὐτὴ τε καὶ ἡ Λακωνικὴ· τῶν γὰρ ἄλλων αἱ πολλὰι μεταξὺ τούτων εἰσὶν· ἐλαττόνων μὲν γὰρ κύριοι τῆς παμβασιλείας, πλειόνων δ' εἰσὶ τῆς Λακωνικῆς. « Il y a une cinquième forme de royauté : celle où un seul homme a un pouvoir souverain dans tous les domaines, de la même manière que chaque peuple et chaque cité l'a concernant les affaires communes, et cette forme est voisine de l'administration domestique. En effet, de même que l'administration domestique est une forme de royauté exercée sur une famille, ainsi la royauté absolue est l'administration domestique d'une cité, d'un ou de plusieurs peuples. Mais les formes de royauté que nous devons examiner se ramènent pour ainsi dire à quasiment deux : celle qui vient d'être mentionnée et celle des Lacédémoniens. Les autres sont généralement des formes intermédiaires entre ces deux-là : la souveraineté des rois y est plus limitée que dans la royauté absolue, elle y est plus étendue que dans la royauté lacédémonienne. »

27 Arist. *Pol.* III.1287a10 : ἀρχεῖ πάντα κατὰ τὴν ἑαυτοῦ βούλησιν ὁ βασιλεὺς.

28 Voir Arist. *Pol.* III.1287b36-42.

29 Arist. *Pol.* III.1288a1-8.

effet, étant donné que les Barbares ont par nature un caractère plus servile que les Grecs, et les Asiatiques plus que les Européens, ceux-ci supportent sans s'en plaindre le gouvernement despotique. En cela, ces royautes sont donc de type tyrannique, mais en revanche elles sont stables grâce à leur caractère légal et héréditaire. La garde royale n'y est pas non plus de type tyrannique pour la même raison : ce sont les citoyens en armes qui assurent la garde du roi, alors que c'est un corps étranger qui assure celle des tyrans. En effet les premiers gouvernent conformément à la loi des sujets consentants alors que les seconds gouvernent leurs sujets contre leur consentement, si bien que la garde des uns se recrute chez leurs concitoyens alors que celle des autres les protège de leurs concitoyens. »

On retrouve les principaux *topoi* que nous avons vus à l'œuvre concernant le régime achéménide, mais Aristote les articule et les compose comme autant de caractéristiques d'un type particulier de monarchie, propre aux peuples barbares et plus encore aux peuples asiatiques, combinant des traits royaux, tyranniques et despotiques. Il ne s'agit donc plus de deux perceptions ou de deux jugements contradictoires, mais bien des composants intrinsèques d'une même réalité. De la « royauté » la monarchie achéménide a le caractère légal et héréditaire, c'est-à-dire que le roi y détient le pouvoir en vertu du principe dynastique et avec l'accord et le plein consentement de ses sujets qui participent à la protection du souverain et par là même à la stabilité du régime ; de la tyrannie elle a le caractère despotique, c'est-à-dire un exercice de l'*archè* étendu à tous les domaines, reposant sur la seule volonté du souverain qui n'est pas soumis à la reddition de comptes et s'exerçant sur des sujets en état de servitude. Ce régime n'est, par ailleurs, ni bon ni mauvais en soi, ou plutôt il est mauvais du point de vue proprement *politique*, à savoir pour des organisations comme les *poleis* où il n'est pas admissible que des citoyens libres soient ainsi asservis ; en revanche il est légitime pour des peuples d'Asie, non grecs (Aristote ne dit rien ici des Grecs d'Asie...³⁰), puisqu'il correspond à leur *èthos*. Par un renversement habile, ce n'est pas la tyrannie exercée par le monarque qui réduit ses sujets à la servitude, mais c'est bien le caractère naturellement servile de ces peuples (*doulikouteroi physei*) qui justifie la pertinence du pouvoir despotique. En somme, un même type de régime est « royauté absolue » chez les Perses quand il serait « tyrannie » pour des Grecs³¹.

Le régime perse, auquel Aristote avait peut-être consacré l'une de ses *politeiai*³², est ainsi pleinement intégré dans la typologie des formes constitutionnelles, parmi lesquelles il constitue un modèle particulier, à l'opposé de celui des cités grecques, et dont la valeur se mesure à la seule *arète* du souverain. Il peut dès lors être utilisé aussi bien comme repoussoir ou comme épouvantail à l'égard des cités pour lesquelles il incarnerait la perte extrême de la liberté, que comme modèle de gouvernement, à l'échelle d'un *oikos*, d'un peuple ou d'un empire.

30 Voir cependant Arist. *Pol.* VII.1327b24-34.

31 Les déclinaisons de monarchies despotiques sont reprises – même si elles ne sont pas exactement superposables à celles du livre III – dans l'analyse des formes de tyrannies au livre IV de la *Politique* (1295.1-24) où l'on retrouve le mélange, à partir des mêmes critères, du type tyrannique et du type royal dans « certaines monarchies barbares », et l'assimilation de la *pambasileia* à une tyrannie extrême, « insupportable pour tout homme libre ».

32 Sur la présence d'une étude spécifique consacrée à la Perse dans le corpus des 158 *Politeiai* aristotéliennes ou, à tout le moins dans celui des *Nomima Barbarika*, voir Weil, 1960, p. 97-98 et Bodéüs, 1973, p. 463-467.

3.2 La monarchie achéménide : un processus inscrit dans l'histoire

Cependant, d'autres passages de la *Politique* illustrent la deuxième voie empruntée par les théoriciens des régimes pour rendre compte de la dichotomie entre tyrannie et royauté et de la double représentation de la monarchie perse. Dans la mesure où la tyrannie est posée comme une perversion de la royauté³³, cette voie consiste à ré-historiciser l'empire achéménide en inscrivant son évolution dans un processus de dégénérescence qui conduit de la royauté idéale de Cyrus l'ancien à la situation contemporaine qu'il s'agit de stigmatiser. Ce processus peut prendre des formes variables, le commencement de la décadence peut être différemment daté, il peut être attribué à des causes diverses, les symptômes peuvent en être multiples, le schéma explicatif reste cependant le même : le régime perse a suivi le processus inévitable qui transforme la royauté en tyrannie.

Cette royauté initiale se caractérisait par un état d'équilibre, réalisé grâce à l'*arété* du roi autant qu'à celle de ses sujets, dont la perfection pouvait se mesurer tant aux succès obtenus qu'à l'harmonie réglée en vue de l'intérêt commun. C'est ainsi en tout cas que la décrit Platon dans les *Lois* :

Πέρσαι γάρ, ὅτε μὲν τὸ μέτριον μᾶλλον δουλείας τε καὶ ἐλευθερίας ἦγον ἐπὶ Κύρου, πρῶτον μὲν ἐλευθεροὶ ἐγένοντο, ἔπειτα δὲ ἄλλων πολλῶν δεσπότες. Ἐλευθερίας γὰρ ἄρχοντες μεταδιδόντες ἀρχομένοις καὶ ἐπὶ τὸ ἴσον ἄγοντες, μᾶλλον φίλοι τε ἦσαν στρατιῶται στρατηγοῖς καὶ προθύμους αὐτοῦς ἐν τοῖς κινδύνοις παρείχοντο· καὶ εἴ τις αὐτῶν φρόνιμος ἦν ἐν αὐτοῖς καὶ βουλευεῖν δυνατός, οὐ φθονεροῦ τοῦ βασιλέως ὄντος, διδόντος δὲ παρρησίαν καὶ τιμῶντος τοὺς εἰς τι δυναμένους συμβουλευεῖν, κοινὴν τὴν τοῦ φρονεῖν εἰς τὸ μέσον παρείχετο δύναμιν, καὶ πάντα δὴ τότε ἐπέδωκεν αὐτοῖς δι' ἐλευθερίαν τε καὶ φιλίαν καὶ νοῦ κοινωνίαν. (Plat. *Leg.* 694a)

« Les Perses en effet, lorsque sous Cyrus ils tenaient le juste milieu entre la servitude et la liberté, commencèrent par se libérer et ensuite se rendirent maîtres de bien d'autres peuples. Comme gouvernants ils faisaient don de la liberté aux gouvernés, les traitant sur un pied d'égalité : les soldats étaient plutôt des amis pour leurs généraux et ils se montraient ardents dans les dangers. Et si parmi eux se trouvait quelqu'un d'intelligent, d'apte à la délibération, loin d'en être jaloux et accordant la liberté de parole et des marques d'honneur à ceux qui étaient capables de le conseiller en quelque domaine, le roi favorisait la capacité de tous à réfléchir en commun et, à cette époque, tout progressait chez eux, grâce à la liberté, à l'amitié et à la communauté d'esprit. »

Mais ce tableau d'un gouvernement idéal qui, selon la conception platonicienne, prend la forme d'une royauté aristocratique, n'est là que pour mieux souligner ce qui a été ensuite perdu avec le passage du temps. La suite de l'exposé détaille les différentes étapes du déclin de l'empire perse, avec parfois des rétablissements, comme sous le premier Darius, mais immédiatement suivis de nouvelles dégradations. La cause en est la dérive tyrannique qui, rompant avec la communauté aristocratique des débuts de l'empire, instaure des rapports de

33 Arist. *Pol.* V.1313a. La dégénérescence du régime est liée à l'évolution de l'*archè* exercée par les monarques, lorsque ceux-ci « essaient d'administrer leur pays d'une façon plus tyrannique chaque fois qu'ils prétendent étendre leur souveraineté à plus de domaines, en sortant du cadre de la loi. » (ἄλλον δὲ τρόπον τυραννικώτερον πειρωμένων διοικεῖν, ὅταν εἶναι κύριοι πλειόνων ἀξιώσι καὶ παρὰ τὸν νόμον). Cf. *Nic.* VIII.1160b1-10 : παρέκβασις δὲ βασιλείας μὲν τυραννίς [...] μεταβαίνει δ' ἐκ βασιλείας εἰς τυραννίδα· φαυλότης γάρ ἐστι μοναρχίας ἢ τυραννίς, ὃ δὲ μοχθηρὸς βασιλεὺς τύραννος γίνεται. « La tyrannie est la déviation de la royauté [...] on passe de la royauté à la tyrannie car la tyrannie est la perversion de la royauté et un mauvais roi devient un tyran. »

domination et de servitude entre le roi et ses sujets, jusqu'à faire de la royauté perse, la forme « la plus extrême » de la monarchie. Le schéma explicatif de la décadence permet ainsi de rendre compte à la fois de la Perse comme État idéal, du *topos* du roi-tyran, et de celui de la royauté achéménide comme incarnation même du principe monarchique. Chez Platon, cette construction est d'autant plus intéressante qu'elle met clairement en lumière la fonction de ce modèle explicatif : il s'agit bien de faire de la Perse le miroir inversé d'Athènes en plaçant les deux régimes dans un face-à-face aux deux extrémités de l'échelle des *politeiai*.

Εἰσὶν πολιτειῶν οἷον μητέρες δύο τινές, ἐξ ὧν τὰς ἄλλας γεγονέναι λέγων ἂν τις ὀρθῶς λέγοι, καὶ τὴν μὲν προσαγορεύει μοναρχίαν ὀρθόν, τὴν δ' αὖ δημοκρατίαν, καὶ τῆς μὲν τὸ Περσῶν γένος ἄκρον ἔχειν, τῆς δὲ ἡμᾶς· αἱ δ' ἄλλαι σχεδὸν ἅπασαι, καθάπερ εἶπον, ἐκ οὐτῶν εἰσὶ διαπεποικιλμέναι. (Plat., *Leg.* 693d)

« Parmi les constitutions, il en est deux qui sont comme des constitutions-mères. On pourrait dire justement que les autres en sont nées et il est juste d'appeler l'une monarchie et l'autre démocratie ; Le peuple perse tient l'extrémité de l'une, et nous l'extrémité de l'autre. Et quasiment toutes les autres sont, comme je l'ai dit, des variétés qui proviennent de celles-là. »

Prototypes de la monarchie ou de la démocratie³⁴, la Perse et Athènes s'opposent par leurs régimes mais se ressemblent par le fait de représenter les deux points extrêmes, les formes les plus absolues de régimes qui, précisément parce qu'ils sont extrêmes, sont également mauvais. Une bonne organisation politique « qui joindrait la liberté et l'amitié avec l'intelligence » devrait emprunter aux deux types de régime à la fois. Cependant le rapprochement ne s'arrête pas là : les régimes athénien et perse ont connu des évolutions parallèles quoique dans des directions opposées :

Ἦ μὲν τοίνυν τὸ μοναρχικόν, ἢ δὲ τὸ ἐλεύθερον ἀγαπήσασα μειζρόνως ἢ ἔδει μόνον, οὐδετέρα τὰ μέτρια κέκτηται τούτων, αἱ δὲ ὑμέτεροι, ἢ τε Λακωνικὴ καὶ Κρητικὴ, μᾶλλον· Ἀθηναῖοι δὲ καὶ Πέρσαι τὸ μὲν πάσαι οὕτω πως, τὸ νῦν δὲ ἤττον. (Plat., *Leg.* 693e)

« Ainsi, pour avoir, l'une, aimé plus qu'il ne fallait le seul principe monarchique et, l'autre, le seul principe de liberté, aucune des deux ne possède la juste mesure de ces deux principes, alors que les vôtres, les constitutions lacédémoniennes et crétoises, y sont mieux parvenues. Il en était ainsi, en quelque sorte, autrefois, pour les Athéniens et pour les Perses, mais aujourd'hui ils en sont bien loin ! »

On notera le paradoxe qu'il y a à poser que les « constitutions-mères » sont apparues au terme d'un long processus de dégénérescence, mais l'historicisation de ce processus permet de tracer les destins parallèles de la Perse et d'Athènes en les opposant, conjointement cette fois, à Lacédémone et à la Crète, proposées comme modèles de ce que peut être la bonne *politeia*. C'est pour avoir abandonné la *politeia* de leurs ancêtres que, partant d'une même *arété*, Athènes et l'empire perse sont arrivés par deux voies différentes à deux résultats à la fois similaires et opposés, ce qui permet à Platon de conclure :

...τινα τρόπον ταῦτόν ἡμῖν συμβεβήκει πάθος ὅπερ Πέρσαις, ἐκείνοις μὲν ἐπὶ πᾶσαν δουλείαν ἄγουσιν τὸν δῆμον, ἡμῖν δ' αὖ τοῦναντίον ἐπὶ πᾶσαν ἐλευθερίαν προτρέπουσι τὰ πλήθη. (Plat., *Leg.* 699e)

« Nous avons en quelque sorte connu le même sort que les Perses : eux en poussant le peuple à une complète servitude, nous en incitant les masses à une complète liberté. »

34 Cette représentation trouve son origine dans la construction idéologique athénienne postérieure aux guerres médiques et influencée par elles. Voir Tamiolaki, 2013, p. 191.

Le schéma général ainsi posé permet dès lors de proposer et de combiner plusieurs modèles pour la législation de la future cité des Magnètes : ceux de Lacédémone et de la Crète, mais aussi ceux de l'Athènes du temps des guerres médiques ou de la Perse de Cyrus. Il permet également de construire des contre-modèles : ceux de l'Athènes et de la Perse contemporaines. Il permet enfin de mettre en scène les causes de la décadence perse pour instaurer une pédagogie du bon gouvernant.

Pour Platon, comme pour Xénophon ou pour Aristote, la monarchie ne peut se maintenir en tant que « royauté » qu'aussi longtemps que demeure l'*arété* du souverain. L'explication de la perversion du régime perse doit donc être recherchée dans la personne même du roi, même si la dégradation de la valeur du roi entraîne inexorablement celle de ses sujets.

À la fin de la *Cyropédie* Xénophon dresse un constat très sévère sur l'évolution de l'empire après la mort de Cyrus :

Ἵτι μὲν δὴ καλλίστη καὶ μεγίστη τῶν ἐν τῇ Ἀσίᾳ ἡ Κύρου βασιλεία ἐγένετο αὐτῇ ἑαυτῇ μαρτυρεῖ [...] Τοσαύτη δὲ γενομένη μᾶ ἡ γνώμη τῇ Κύρου ἐκυβερνᾶτο, καὶ ἐκεῖνός τε τοὺς ὑφ' ἑαυτῷ ὡσπερ ἑαυτοῦ παῖδας ἐτίμα τε καὶ ἐθεράπευεν, οἳ τε ἀρχόμενοι Κῦρον ὡς πατέρα ἐσέβοντο. Ἐπει μὲντοι Κῦρος ἐτελεύτησεν, εὐθὺς μὲν αὐτοῦ οἱ παῖδες ἐστασιαζόν, εὐθὺς δὲ πόλεις καὶ ἔθνη ἀφίσταντο, πάντα δ' ἐπὶ τὸ χεῖρον ἐτρέποντο. (Xén., *Cyr.* VIII.8.1-2)

« Que le royaume de Cyrus ait été le plus beau et le plus grand de tous ceux d'Asie, il en témoigne par lui-même [...] Si grand qu'il fût, il était gouverné (*ekubernato*) par le seul jugement de Cyrus et celui-ci honorait et soignait ses sujets comme ses propres enfants, tandis que ses sujets le respectaient comme un père. Mais dès que Cyrus mourut, aussitôt ses enfants se dressèrent les uns contre les autres (*estasiazon*), aussitôt il y eut des déflections de cités et de peuples et tout se mit à empirer... »

Dans un mode de gouvernement conçu comme l'exercice d'une autorité patriarcale, si les règles qui régissent l'ordre des rapports familiaux sont perverties, celles qui assurent la cohésion du royaume le sont inévitablement. La responsabilité en revient au roi qui ne jouit plus de cette autorité, parce que son *arété* n'est pas suffisante. La *stasis* entre les enfants de Cyrus trouve un écho dans celle qui oppose Cyrus le jeune à Artaxerxès, le plus « royal » des deux frères n'étant pas celui qui se trouve à la tête du royaume³⁵.

Mais le ver était en quelque sorte dans le fruit, comme semble le suggérer Xénophon lui-même. L'*arété* de Cyrus l'ancien était le résultat d'une éducation dont la *Cyropédie* se veut l'éloge. Cette éducation, héritée de la tradition perse et intégrant, dès le règne de Cyrus lui-même³⁶, des éléments mèdes, a été contaminée par la *tryphè* mède³⁷, pervertissant du même coup gouvernants et gouvernés au fur et à mesure que la seconde prenait le pas sur la première. D'où l'image inversée que Xénophon donne du régime perse contemporain par rapport à celui des origines :

Ἀλλὰ μὴν καὶ θρυπτικώτεροι πολὺ νῦν ἢ ἐπὶ Κύρου εἰσί. Τότε μὲν γὰρ ἔτι τῇ ἐκ Περσῶν παιδείᾳ καὶ ἐγκρατεῖα ἐχρῶντο, τῇ δὲ Μήδων στολῇ καὶ ἀβρότητι· νῦν δὲ τὴν μὲν ἐκ Περσῶν καρτερίαν περιορῶσιν ἀποσβεννυμένην, τὴν δὲ τῶν Μήδων μαλακίαν διασφῶνται. (Xén., *Cyr.* VIII.15)

35 Pour Lenfant, 2001, la thématique de la décadence de l'empire en raison de l'incompétence du Roi en tant que chef a pu être réactivée par la propagande de Cyrus le jeune contre son frère.

36 Sur le portrait ambivalent de Cyrus dans la seconde partie de la *Cyropédie*, voir Tamiolaki, 2015.

37 Sur le thème du luxe corrupteur mède, voir Lachenau, 2004.

« De fait, ils sont aussi aujourd'hui beaucoup plus efféminés que sous le règne de Cyrus. À cette époque, ils conjuguèrent encore l'éducation (*paideia*) et la maîtrise de soi (*enkrateia*) venue des Perses, avec la tenue vestimentaire (*stolè*) et le faste (*abrotès*) venant des Mèdes ; à présent ils considèrent avec indifférence l'extinction de la fermeté (*kartéria*) venue des Perses et conservent la mollesse (*malakia*) des Mèdes... »

Certes, dans l'histoire ainsi reconstituée de cette évolution, le règne de Cyrus constituait un moment d'équilibre et d'harmonieuse combinaison entre les apports perses et mèdes, mais c'est bien le roi lui-même qui, introduisant dans l'*èthos* perse des éléments allogènes, a semé les germes, chez ses sujets mais aussi chez ses propres enfants, d'un mode d'éducation dont les effets délétères ont rapidement contaminé la *politeia*. Le type de *paideia* dont a bénéficié le monarque a des effets sur son mode de gouvernement et son mode de gouvernement sur la *paideia* et les mœurs de ses sujets.

Ce principe permet d'opposer les rois vertueux – Cyrus l'Ancien pour tous les auteurs, Darius pour Platon, Cyrus le jeune en tant que roi en puissance pour Platon et Xénophon – aux rois imparfaits – Cambyze, Xerxès, Artaxersès II, Darius III – et de construire les faces contraires de la *politeia* perse. En fonction de l'appréciation portée sur ces différents monarques, l'histoire de la royauté perse suit le schéma d'une dégradation progressive et continue ou, au contraire, d'une alternance entre des périodes de redressements suivis de nouvelles dégradations, tel celui que propose Platon dans les *Lois* et qui, à travers un échange entre l'Athénien et le Crétois Clinias, reconstruit le processus d'une décadence annoncée dont on relèvera ici les principales étapes :

« – Comment se fait-il alors que, sous Cambyze, la situation ait périclité et que, sous Darius, elle ait de nouveau presque été sauvée?...³⁸

–... Il semble que depuis sa jeunesse (Cyrus) ait passé sa vie à conduire des campagnes, remettant aux femmes le soin d'élever ses enfants. Or celles-ci les élevaient comme si, dès l'enfance, ils avaient atteint un état de félicité et de complet bonheur et que rien ne leur manquât en ce domaine...³⁹

... (Cyrus) vit avec indifférence ses propres fils éduqués par des eunuques et des femmes, avec une éducation pervertie par ce qu'on appelle la félicité, à la mode mède...⁴⁰

... à la mort de Cyrus, quand ses fils héritèrent de lui, pleins de mollesse (*tryphè*) et de licence, l'un tua l'autre, irrité d'avoir un égal...⁴¹

... et puis, de nouveau (c'est du moins ce que l'on dit), le gouvernement revint ensuite aux Perses, grâce à Darius et aux Sept...⁴²

...Darius, en fait, n'était pas fils de roi et il avait reçu une éducation où n'entrerait aucune mollesse (*ou diatryphosè*)...⁴³

...Puis, après Darius, vient Xerxès, élevé de nouveau avec cette éducation de cour royale, em-

38 Plat. *Leg.* III.694c : Πῆ δὴ οὖν ποτε ἀπόλετο ἐπὶ Καμβύσου καὶ πάλιν ἐπὶ Δαρείου σχεδὸν ἐσώθη;

39 *Ibid.*, III.694c : Ἔοικεν ἐκ νέου στρατεύεσθαι διὰ βίου, ταῖς γυναῖξιν παραδοὺς τοὺς παῖδας τρέφειν. Αἱ δὲ ὡς εὐδαιμόνας αὐτοὺς ἐκ τῶν παίδων εὐθὺς καὶ μακαρίους ἦδη γεγονότας καὶ ἐπιδεεῖς ὄντας τούτων οὐδενὸς ἔτρεφον.

40 *Ibid.*, III.695a : διεφθαρμένην δὲ παιδείαν ὑπὸ τῆς λεγομένης εὐδαιμονίας τὴν Μηδικὴν περιεῖδεν ὑπὸ γυναικῶν τε καὶ εὐνούχων παιδευθέντας αὐτοῦ τοὺς υἱεῖς.

41 *Ibid.*, III.695b : παραλαβόντες δ' οὖν οἱ παῖδες τελευτήσαντος Κύρου τρυφῆς μεστοὶ καὶ ἀνεπιπληξίας, πρῶτον μὲν τὸν ἕτερον ἄτερος ἀπέκτεινε τῷ ἴσῳ ἀγανακτῶν

42 *Ibid.*, III.695c : καὶ μὴν καὶ πάλιν εἰς Πέρσας ἔλθειν τὴν ἀρχὴν διὰ Δαρείου καὶ τῶν ἐπτά λέγεται ποῦ.

43 *Ibid.*, III.695c : Δαρείος γὰρ βασιλεύσας οὐκ ἦν ὑός, παιδεία τε οὐ διατρυφώσῃ τεθραμμένος.

plie de mollesse...⁴⁴

... Celui-ci (Xerxès), puisqu'il fut le produit des mêmes méthodes éducatives, finit avec un sort assez semblable à celui de Cambyze et, depuis cette époque, il n'y a eu pour ainsi dire aucun roi en Perse qui fut véritablement grand, si ce n'est de nom...⁴⁵ »

Ainsi la royauté perse, inscrite dans une typologie théorique ou dans un processus historique, permet-elle de construire un paradigme de la monarchie, déclinable en fonction de la place que les auteurs assignent à ce régime par rapport au régime idéal, mais aussi de constituer une galerie de figures royales propres à illustrer les qualités ou les défauts du bon ou du mauvais dirigeant. Elle permet aussi de mettre la *paideia* au cœur de la réflexion sur le politique, en rendant possible l'élaboration d'un modèle d'éducation originelle vertueuse, miroir de celui de l'Athènes « des ancêtres » ou de la Sparte de Lycurgue⁴⁶, chacun de ces modèles ayant connu son propre mode de décadence dû à la nature même de sa *politeia*. Incarnation du principe monarchique, la royauté achéménide offre donc l'occasion, à partir d'éléments disparates empruntés à quelques événements historiques, à un certain nombre d'informations et d'anecdotes ethnographiques, à beaucoup de *topoi* sur les Barbares ou l'Orient, d'élaborer une utopie politique. Mais, à une époque et dans un contexte où la monarchie redevient, pour le monde grec, une option envisageable⁴⁷, cette construction permet également, pour ceux qui se veulent des éducateurs des princes – que ces derniers s'appellent Evagoras, Agésilas, Dion ou même Alexandre – de leur proposer en même temps un modèle et une mise en garde pour l'exercice de l'*archè*. L'*archè* perse, comme les fragments épars d'un miroir, reflète ce qu'on veut lui faire refléter : il suffit de savoir vers quoi l'orienter. Il n'est donc pas étonnant d'en trouver tant d'images contradictoires.

En guise de conclusion, nous nous tournerons vers un autre fragment, tiré du *Peri Hédonès* d'Héraclite du Pont et cité par Athénée, qui réélabore les *topoi* perses en prenant délibérément le contre-pied de tous les textes que nous avons cités :

« Les tyrans et les rois, qui disposent souverainement de tous les biens et qui les ont tous expérimentés, mettent le plaisir à la première place parce que le plaisir rend plus magnanime (*mégaloψychotera*) la nature des hommes. Et, de fait, tous ceux qui cultivent le plaisir et ont fait le choix de vivre dans la mollesse (*tryphan*) sont magnanimes et pleins de magnificence, comme les Perses et les Mèdes. Plus que tous les autres hommes, ceux-ci cultivent le plaisir et la mollesse en étant les plus courageux et les plus magnanimes des Barbares. En effet, vivre dans le plaisir et la mollesse est le fait d'hommes libres, car cela libère et élève les âmes. En revanche, travailler est le fait d'esclaves et d'êtres vils. C'est pourquoi ces derniers abaissent aussi leurs âmes⁴⁸. »

44 *Ibid.*, III.695d : μετὰ δὲ Δαρεῖον ὁ τῆ βασιλικῆ καὶ τρυφῶσῃ πάλιν παιδευθεὶς παιδεία Ξέρξης.

45 *Ibid.*, III.695e : Ὁ δέ, ἅτε τῶν αὐτῶν παιδείων γενόμενος ἔκγονος, παραπλήσια ἀπετέλεσεν τοῖς Καμβύσου παθήμασιν· καὶ σχεδὸν ἕκ γε τοσοῦτου βασιλευδὲς ἐν Πέρσαις οὐδεὶς πω μέγας ἐγγέγονεν ἀληθῶς, πλὴν γε ὄνοματι.

46 Sur les liens entre l'*archaia paideia* des Perses et celle des Lacédémoniens, voir Lachenau, 2004.

47 Tamiolaki, 2015, p.

48 Héraclide du Pont, fr.55 Wehrli, (= Ath. XII.512a-b) : οἱ τύραννοι καὶ οἱ βασιλεῖς πάντων ἀγαθῶν ὄντες κύριοι καὶ πάντων εὐλιφότες πείραν τὴν ἡδονὴν προκρίνουσιν, μεγαλοψυχότερας ποιούσης τῆς ἡδονῆς τὰς τῶν ἀνθρώπων φύσεις. Ἄπαντες γοῦν οἱ τὴν ἡδονὴν τιμῶντες καὶ τρυφᾶν προηρημένοι μεγαλόψυχοι καὶ μεγαλοπρεπεῖς εἰσιν, ὡς Πέρσαι καὶ Μῆδοι. Μάλιστα γὰρ πάντων ἀνθρώπων τὴν

Lorsqu'ils parlaient de la Perse, les Grecs n'étaient sans doute pas dupes de leurs propres constructions.

Bibliographie

- BEARZOT, C., 2015, La monarchie dans le Tripolitique d'Hérodote (III, 82), *Ktèma* 40, p. 115-124.
- BIRGALIAS, N., 2015, Fondement théorique de la royauté au IV^e siècle, *Ktèma*, 40, p. 61-66.
- BODÉUS, R., 1973, Le premier cours occidental sur la royauté achéménide, *L'Antiquité classique*, 42-2, 1973, p. 458-472.
- BRIANT, P., 1989, Histoire et idéologie. Les Grecs et la « décadence perse », *Mélanges P. Lévêque*, t. 2, Besançon, p. 33-47.
- CAIRE, E., 2015, Le maître et le disciple. Xénophon et le classement socratique des *politeiai*, dans M. Loubet et D. Pralon (dir.), *Ποικίλοι καρποί. Exégèses païennes, juives et chrétiennes. Études réunies en hommage à Gilles Dorival*, Aix-en-Provence, 2015, p. 317-329.
- CAIRE, E., 2016, *Penser l'oligarchie à Athènes aux I^{er} et IV^e siècles. Aspects d'une idéologie*, Paris.
- CARLIER, P., 1978, L'idée de monarchie impériale dans la *Cyropédie*, *Ktèma*, 3, p. 133-163.
- DORION, L., 2013, Socrate et la *basilikè technè* dans *Id.*, *L'autre Socrate. Études sur les écrits socratiques de Xénophon*, Paris, p. 147-169.
- LACHENAU, G., 2004, Xénophon et l'empire perse. Entre histoire et philosophie morale et politique, dans *Promettre et écrire : Essais sur l'historiographie des Anciens*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 137-166.
- Consulté en ligne : <<http://books.openedition.org/pur/16968>>. ISBN : 9782753523692. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.16968>.
- LENFANT, D., 2000, Les rois de Perse vus d'Athènes, dans M. Serwański (éd.), *Les grands hommes des autres, Actes du X^e colloque Poznań-Strasbourg des 4-6 novembre 1998*, Poznań, p. 33-49.
- LENFANT, D., 2001, La décadence du grand roi et les ambitions de Cyrus le Jeune : aux sources perses d'un mythe occidental ?, *REG*, 114, p. 407-438.
- LENFANT, D. (dir.), 2011, *Les Perses vus par les Grecs, Lire les sources classiques sur l'empire achéménide*, Paris.
- LENFANT, D., 2015, Isocrate et la vision occidentale des rapports gréco-perses, dans Ch. Bouchet et P. Giovannelli-Jouanna, *Isocrate entre jeu politique et enjeux rhétoriques*, Lyon, p. 273-284.
- LÉVY, É., 1996, Platon et le mirage perse : Platon *misobarbaros* ?, dans P. Carlier (dir.), *Le IV^e siècle avant Jésus-Christ. Approches historiographiques*, Nancy, p. 335-350.
- NOUHAUD, M., 1982, *L'utilisation de l'Histoire par les orateurs antiques*, Paris, Les Belles Lettres.
- TAMIOLAKI, M., 2015, Royauté et tyrannie dans la pensée de Xénophon. Remarques à partir d'une étude de Pierre Carlier, *Ktèma*, 40, p. 189-200.

ἡδονὴν οὗτοι καὶ τὸ τρυφᾶν τιμῶσιν, ἀνδρειότατοι καὶ μεγαλοψυχότατοι τῶν βαρβάρων ὄντες. Ἔστι γὰρ τὸ μὲν ἡδεσθαι καὶ τὸ τρυφᾶν ἐλευθέρων, ἀνίησι γὰρ τὰς ψυχὰς καὶ αὔξει, τὸ δὲ πονεῖν δούλων καὶ ταπεινῶν. Διὸ καὶ συστέλλονται οὗτοι καὶ τὰς φύσεις.

TUPLIN, Ch., 1996, *Achaemenid Studies*, Stuttgart (Historia Einzelschriften 99).

ROMILLY, J. de, 1959, Le classement des constitutions d'Hérodote à Aristote, *REG*, 72, p. 81-99.

WEIL, R., 1960, *Aristote et l'Histoire. Essai sur la Politique*, Paris.